

26000 € Pour Quoi Faire?

La direction de la PIC de Wissous a reçu l'ensemble des organisations syndicales, dans le cadre de la déclinaison de l'accord national « portant sur le renforcement des mesures en faveur du personnel du courrier exerçant une activité en nuit ». Cette audience ne portait malheureusement que sur un aspect de l'accord, l'article 7, relevant d'une enveloppe nationale, avec une certaine somme d'argent permettant de pallier en partie, aux contraintes de vie professionnelle et de vie privée des agents travaillant en nuit. Par un petit rappel à la direction, la CFDT a de nouveau émis des réserves au sujet de cet accord qui ne prend pas en compte réellement les contraintes des agents en nuit de la PIC de Wissous, notamment dans l'application du code du travail article L213-1 et suivants (rémunération, gestion des pauses, repos compensateurs, pénibilité...) tel qu'il est stipulé dans l'accord. Nous avons également rappelé que cette somme -26 000€ doit être répartie équitablement par des mesures améliorant la vie au travail et la vie familiale ! Elle ne doit en aucun cas servir à d'autres fins comme rénovation de locaux, ou aménagements divers qui eux doivent être pris sur des budgets santé au travail ou CHS-CT. Nous continuons à revendiquer la déclinaison de cet accord sur la PIC et cela sur tous ses aspects.

Les mesures adoptées à Wissous :

La direction propose de répartir cette somme avec une partie collective correspondant à 1/3 de l'enveloppe consacrée à l'amélioration des conditions de travail. Deux pistes sont explorées, un siège relaxant d'une valeur de 5000€, très coûteux, ou un système de banquettes ou fauteuils relaxants qui permettrait à plus de nuiteux de mieux se relaxer. Cette piste nous semble préférable. Elle aurait un coût moins élevé et les agents travaillant en jour, pourraient également en bénéficier.

La direction propose aussi pour les deux autres tiers de cette somme de donner aux agents travaillant en nuit, soit des chèques emploi service(CESU), soit des chèques culture...

Le CESU est nominatif, il peut aider au soutien scolaire pour l'agent qui a des enfants, à la garde des enfants, à des travaux ménagé... Sa valeur faciale peut-être de 15 € ou plus, avec une participation de l'entreprise (à définir). Mais, il reste valable qu'une année !

La CFDT a rappelé à monsieur Martin son engagement oral (lors des négociations de l'accompagnement social Wissous) le maintien de la carte orange pour les agents venant en véhicule personnel. Réclamer une prime de transport exceptionnelle comme le demande une OS, la remettrait en cause. Attendons les mesures gouvernementales sur la prime transport pour obliger La Poste à la négocier avec les OS...

Pour conclure : La direction souhaite un accord local. La CFDT lors des différentes Heures Mensuelles d'Information mettra en débat, avec vous les agents concernés, la contractualisation de cet accord ! Nous vous invitons à venir nombreuses et nombreux à nos HMI.

HMI CFDT : Mercredi 12 novembre

Avec vous, pour vous : la CFDT !

Une force d'actions, de propositions, de négociation à votre service !